



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr



Paris, le 4 Mars 2014

Des négociations salariales «bâclées», des propositions indécentes pour les postiers et les postières

La Poste a expédié les négociations salariales 2014 en s'appuyant sur un discours anxiogène sur ses résultats d'exploitation et prétextant une inflation très basse cette année. Lors de la plénière intermédiaire l'ensemble des organisations syndicales avait quitté la séance face aux propositions indécentes présentées par La Poste (0,7 % en 2 fois : 0,3 % au 1^{er} avril et 0,4 % au 1^{er} décembre).

Suite à cela, à l'initiative de la CGT, les organisations syndicales (CGT, Sud, Cftc, Unsa, Fo) se sont adressées par lettre ouverte au président de La Poste pour exiger «l'ouverture de réelles négociations» et «des mesures immédiates visant à revaloriser de façon significative le pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels : fonctionnaires, contractuels, auxiliaires de droit public, et en premier lieu celui des classes 1 et 2».

En effet, pour la CGT, le discours alarmiste n'est pas suivi des faits puisque le chiffre d'affaire est en hausse de 2 % et le résultat net en hausse de 31 %.

Concernant, l'inflation, principal indicateur retenu pour justifier la politique salariale, il ne reflète aucunement le véritable coût de la vie (pour rappel 2014 a débuté avec son lot de mauvaises nouvelles pour le pouvoir d'achat des salariés avec la hausse de la TVA, la hausse des cotisations retraites et l'imposition des cotisations mutuelles).

Le 18 mars, dans l'action pour nos salaires.

Mon salaire pour vivre, c'est capital !

De nouvelles propositions insuffisantes

Les organisations syndicales étaient conviées à la plénière conclusive le 21 février. La Poste propose toujours 0,7% mais avance la 2^{ème} réévaluation en septembre ! Elle propose également une prime différentielle de 200 € (contre 400 € en 2013) dont on peut considérer que le gain maximum atteignable serait d'une centaine d'euros bruts annuels de façon dégressive jusqu'à un plancher de 5 euros annuels !

Enfin, la revalorisation de 0,7 % du complément poste (si accord). La Poste cette année n'avait pas prévu de mesure sur le complément poste renvoyant ce point-là à la négociation en cours sur ce sujet (Cf : encadré complément poste) !

La CGT ne signera pas un accord salarial qui va diminuer le pouvoir d'achat des postiers.

Pour la CGT, La Poste accentue encore un peu plus sa politique de bas salaire menée depuis des années en développant notamment la rémunération individuelle au détriment d'une augmentation de la masse salariale.

C'est pourquoi, la CGT-FAPT ne peut se résoudre à signer cet accord salarial qui va entraîner inéluctablement une baisse du pouvoir d'achat des postiers.

La Poste, 2^{ème} employeur du pays et placée dans les 25 plus grosses entreprises française a un rôle économique et social important à jouer dans notre société.

Pour la CGT, il est urgent de prendre le contre-pied de cette politique salariale désastreuse qui engendre toujours plus de précarité et casse notre système de protection sociale.

Pour cela, Il est urgent que La Poste entende véritablement les revendications des postières et postiers en matière de politique salariale (augmentation des salaires, 13^{ème} mois, ...).

A La Poste aussi, les agents exigent une autre répartition des richesses créées par leur travail.



Complément poste

Face au mécontentement de l'ensemble des postiers lié à l'injustice du complément poste, la Direction de La Poste a dû se résoudre à annoncer l'ouverture de négociations sur le complément poste. Malheureusement ces négociations sont encore lettre morte. Une seule réunion a eu lieu, où La Poste s'est contentée de dire qu'elle ne se sentait pas en risque juridique. Pas une seule proposition.

C'est inadmissible, c'est du mépris vis à vis des milliers de postiers qui ont fait des requêtes, intentés des recours juridiques. Les négociations doivent réellement s'ouvrir. Il y a urgence.

La CGT revendique :

- la revalorisation de tous les compléments poste
- une réelle convergence des compléments poste vers le secteur haut de fonctionnaire
- une négociation annuelle sur le complément poste des fonctionnaires
- la régularisation des compléments poste avec rappel financier

Déclinaisons des réformes indiciaires des catégories B et C

Depuis plusieurs années, des réformes indiciaires ont lieu dans la Fonction publique. Pour autant celles-ci ne sont pas déclinées à La Poste (*en raison des statuts de grade liés à la réforme de 1990 «Rocard-Quilès»*).

Le décalage avec les indices terminaux devient de plus en plus important.

Par exemple :

- ◆ 479 pour les APN2 au lieu de 499 pour les grades équivalents dans la fonction publique.
- ◆ 638 pour les ATGS au lieu de 675 pour les grades équivalents dans la fonction publique.

Les réformes indiciaires pour la catégorie A n'ont pas non plus été appliquées aux cadres. La dernière réforme indiciaire pour la catégorie C a eu lieu le 1er janvier.

En retardant la négociation, La Poste accroît la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires déjà fortement amputé par la non revalorisation du point d'indice depuis 4 ans. C'est inacceptable. La Poste doit transposer les réformes indiciaires sans tarder. Le gouvernement doit revaloriser le point d'indice.

Rien de cela n'est inéluctable

Société de main d'œuvre, La Poste a toujours eu un rapport masse salariale/chiffre d'affaires important. Il a longtemps été de l'ordre de 66 %. Il n'a pas cessé de baisser depuis une dizaine d'années. Toutefois avec le changement de statut cette baisse s'est accélérée : il est passé de 61,5 % en 2009, à 60,7 % en 2010, à 58,6 % en 2011 et a connu une baisse encore plus importante en 2013 pour atteindre 56,7%. Dans le même temps, les effectifs ont diminué de plus de 90000 emplois. Les salaires ont stagné voire diminué si l'on se réfère à l'augmentation du coût de la vie. C'est la démonstration que les richesses créées par les postiers et les postières ne leur sont pas rétribuées et que la productivité par personne a fortement augmenté.

Le changement de statut n'est pas qu'un choix technique. C'est le choix de la stratégie de nos dirigeants, que ce soient ceux de La Poste ou des gouvernements. Cela a des conséquences pour l'emploi, nos conditions de travail, nos salaires et le service public postal.

Intéressement : une prime au goût amer

Nous venons de prendre connaissance du montant de la prime d'intéressement que nous toucherions mi avril : 330 € bruts au lieu de 394 € bruts l'an dernier.

Non signataire, la CGT y voit la démonstration du miroir aux alouettes que représente l'intéressement, puisque lié aux processus comptables et donc variable d'une année à l'autre.

Ce qu'il nous faut, c'est 400 euros de plus tous les mois sous forme de salaire !

La CGT ne cautionne pas la politique de bas salaires pratiquée depuis des années par La Poste. Cette dernière privilégie les rémunérations aléatoires et/ou individuelles en lieu et place d'augmentations collectives des salaires, prises en compte entre autre pour le calcul des retraites et de la protection sociale.

Les postières et les postiers ne sont pas dupes. La multiplication des luttes en témoigne.

**Elections
professionnelles
en Décembre
VOTONS CGT**

Pour nos salaires, pour nos emplois et pour notre protection sociale

LE 18 MARS, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

**Manifestation unitaire à l'appel de la CGT, FO, SUD et FSU
à 13h30 à Montparnasse**